

Mairie de La Trinité

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

NOTA : Les demandes doivent être présentées 7 jours ouvrables minimum à la Mairie – 12, rue de l'Hôtel de Ville, 06340 LA TRINITE J 04.93.54.81.68 ☎ 04.93.54.73.29

NOM de l'entreprise ou du particulier : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Tél. / Portable : _____ Fax : _____

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour (merci de préciser l'objet) :

- Déménagement OU Emménagement
- Travaux intérieurs non soumis à déclaration de travaux
- Travaux modifiant l'aspect extérieur de la façade DT N° _____ accordée le _____
- Piscine : DT : _____ accordée le _____
- Ravalement de façade N°DT obligatoire : n° _____ accordée le _____
- Evacuer des gravats
- Pour entreposer des matériaux
- Autres à préciser : _____
- Chapiteau : _____ salle communale : autres (préciser).....

Pour toute demande joindre la carte grise du véhicule (obligatoire) et préciser le nombre et les dimensions des camions.

- _ Camion de déménagement : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Monte-charge ou un appareil de levage : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Camion-benne : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Camion ou véhicule utilitaire : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Camion monte-charge : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Camion à nacelle : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Camion grue : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Grue ou grue automotrice : longueur : _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Pelle mécanique sur chenille en caoutchouc : longueur _____ largeur : _____ Tonnage : _____
- _ Pont roulant : _____ m linéaire Tonnage : _____
- _ Echafaudage : _____ m linéaire
- _ Benne : longueur : _____ largeur : _____
- _ Dépôt provisoire et superficiel : longueur : _____ largeur : _____

Préciser le type de matériaux entreposés : _____

Adresse de l'emplacement à réserver : préciser le numéro et nom de la rue, de l'avenue, ou du boulevard : N° _____

Une journée : Le _____ Horaire de _____ à _____
Plusieurs jours : Du _____ au _____ - Horaires de _____ à _____

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Date et signature du demandeur :

La photocopie de la carte grise du véhicule est obligatoire .P S. Les demandes incomplètes seront retournées.
 En cas d'annulation de la permission de voirie, à l'initiative de l'entreprise, le pétitionnaire devra adresser un courrier en Mairie 72 heures au préalable au service « Occupation du domaine public », à défaut les droits de voirie seront dus au service « Régies Contentieux ».
 Les routes départementales sont limitées à Il vous faudra détenir, pour ces voies, une permission de voirie (délai 3 semaines) du CONSEIL GENERAL SDA Littoral Centre, 26 av du train des pignes – 06670 COLOMARS sans cette dernière, aucune autorisation ne sera délivrée.
ATTENTION : l'occupation du Domaine Public est soumise à « autorisation Municipale » sans cette permission l'occupation constitue à une infraction de 4^{ème} classe Article R644-2 du Code Pénal = 135 € d'amendes par jour ' tous objets qui encombrant la voie Publique gênant les usagers dans leur liberté de circuler'.
NOTA : Concerne également tous les dépassements. Veuillez à vérifier que le tonnage et les dimensions des véhicules ou engins de chantiers qui circulent sur la Commune respectent la réglementation en vigueur. Pour plus de renseignements prendre contact avec les services de la police municipale 04.93.54.81.68.